

Image not found or type unknown



peut ton desheriter un parents

Par **etna**, le **20/01/2012** à **23:22**

bjr , je vous ecrit car je viens de perdre mon frere qui etait pacser.mon frere na pas d enfants .Mon frere a fait un testament en nommant son concubin pacsé legataire universelle en nue - propriete sous reserve de la part reservataire des ascendants . ce testatment a etez fait en 2004

ma question est : ma mere etant encore en vie peut t elle demande sa part (meme si la loi de janvier 2007 qui stipule qu il ni a plus de part reservataire pour les ascendants), du fait que mon frere la stipule sur le testament . es ce que son conjoint peut s opposer a la demande de ma mere . car il refuse de donner quoi que se soit .merci de me repondre